



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 10/11/2021

Communiqué de presse

Élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie en Seine-et-Marne

Cette année, les Chambres de Commerce et d'Industrie renouvellent leurs membres. **Les artisans et chefs d'entreprises ont ainsi eu à élire leurs représentants dans les réseaux consulaires du 27 octobre au 9 novembre 2021**, via un **vote par internet**, sur la totalité du territoire national.

Il s'agit d'un scrutin plurinominal majoritaire à un tour qui est organisé et pris en charge par les CCI, tous les 5 ans, sous le contrôle de l'**autorité de tutelle**, en l'occurrence **le préfet de département pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Seine-et-Marne** et le préfet de région pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale.

60 sièges seront pourvus pour la CCI de Seine-et-Marne, répartis dans 3 catégories (17 en commerce, 13 dans l'industrie et 30 dans les services) **dont 8 au sein de l'assemblée régionale** (2 en commerce, 2 en industrie et 4 en services).

À l'issue du scrutin, le **dépouillement des votes** aura lieu, en séance publique, **le mercredi 10 novembre 2021 à 14 H 30 à la préfecture de Seine-et-Marne**.

En raison du contexte sanitaire, les personnes qui souhaiteraient y assister sont invitées à adresser un message électronique à l'adresse suivante : pref-elections@seine-et-marne.gouv.fr.

Les résultats seront publiés sur le portail internet des services de l'État.

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

